

 <p><b>BRUXELLES MOBILITÉ</b> SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES</p>	<p style="text-align: right;"><b>Direction Circulation Routière</b> CCN Rue du Progrès 80 boîte 1 1035 Bruxelles formation.conduite@sprb.brussels</p>
---	---

**ENGAGEMENT D'UN MEMBRE DU PERSONNEL**

(stagiaire ou instructeur)

**1 Numéro d'agrément de l'école:**

**2 Dénomination commerciale de l'école:**


**3 Personnel chargé de la direction ou de l'enseignement:**

- a) Prénom et nom: .....
- b) Numéro national: .....
- c) Adresse: .....
- d) Numéro de téléphone: .....
- e) Permis de conduire n° ..... Délivré le.....  
Date d'expiration de la validité de la catégorie « Transports rémunérés » : .....

f) Fonctions à l'école	I	II	III	IV	V	(*)
Date d'entrée en service en qualité de stagiaire	/					
Date d'entrée en service en qualité de breveté						
Date de sortie de service						

(\*) Complétez la case ad hoc. Signalez ensuite lorsqu'un stagiaire passe en qualité de breveté

g) Date de l'autorisation de stage  II:..... III:..... IV:..... V:..... <b>Nom du maître de stage :</b>	Date du brevet  I:..... II:..... III:..... IV:..... V:.....	Date de l'autorisation de diriger – de l'autorisation d'enseigner  I:..... II:..... III:..... IV:..... V:.....
---	---	--

.....  
Signature du Directeur ou Directeur adjoint

.....  
Visa de la Direction Circulation Routière

Remarques : Fiche à envoyer en double exemplaire.  
La liste des documents à annexer et les conditions sont reprises au verso

### **Documents à joindre à la demande**

Les documents suivants sont à fournir avec la demande d'agrément d'un membre du personnel :

1. Une copie du permis de conduire recto-verso
2. Un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois mois attestant le respect des conditions prévues à l'article 12, §1<sup>er</sup>, 1° et 2° . (modèle 596 al. 1<sup>er</sup> - 7)
3. Une copie de l'autorisation d'enseigner ou de diriger / de l'autorisation de stage

### **Paiement**

La redevance de 61€ par membre du personnel enseignant/dirigeant est à payer sur le compte BE26 0912 3109 2829 du Service Public Régional de Bruxelles avec la communication suivante : DCR/AE---- /PERS/Nom  
(---- = n° d'agrément)

### **Conditions**

1. Le membre du personnel satisfait aux conditions définies aux articles 12 et 13 de l'AR du 11 mai 2004 relatif aux conditions d'agrément des écoles de conduite des véhicules à moteur.
2. Lors de la sortie du membre du personnel, veuillez renvoyer ce document barré en indiquant la date de sortie à :

Bruxelles Mobilité - Direction Circulation routière  
CCN - Rue du Progrès 80 bte 1  
1035 Bruxelles